

Protection des droits de l'enfant / Après leur enrôlement à l'approche-système

Les gendarmes désormais au pied du mur

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

EN lien avec la thématique "Conflits et crises en Afrique : protégeons les droits de tous les enfants", retenue par l'Union africaine (UA) pour l'édition 2016 de la Journée de l'Enfant africain, commémorée le 16 juin dernier, le ministère de la Justice et des Droits humains a initié, depuis le 30 juin dernier, à l'intention des gendarmes, une caravane de sensibilisation à la protection des droits de l'enfant. C'est que malgré les conventions internationales ratifiées par le Gabon, lesquelles militent sans équivoque pour le respect des droits de l'Homme, en général, et ceux des moins de 18 ans, en particulier, il n'est pas rare, en temps normal comme en temps de crise, que les corps habillés violent allègrement ces dispositions. Sous la supervision technique du directeur de la Protection des droits de l'Homme, Anicet Gervais



Photo : D.R.

Experts des droits de l'Homme et participants au terme du séminaire organisé à l'École nationale de gendarmerie d'Owendo.

Ondo Nguema, la première phase de la caravane a donc réuni, la semaine dernière, à l'École nationale de gendarmerie d'Owendo, les personnels de l'État-major de la gendarmerie départementale, des polices judiciaire, administrative et militaire, ainsi que ceux des unités mobiles, à l'effet de les interpellés sur les exactions dont certains d'entre eux se rendent auteurs. Mais surtout leur faire connaître la nouvelle approche

d'aborder toute question concernant l'enfant en difficulté sociale, à la lumière des dispositions du droit positif de protection de l'enfant au Gabon. Au total, plus de 900 gendarmes se familiarisant avec plusieurs thématiques relevant notamment du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'Homme, du code de bonne conduite des militaires en mission d'interposition, de la pro-

cédure spéciale actuelle pour l'enfant en conflit avec la loi et pour l'enfant victime de traite, animées successivement par le directeur général des écoles de gendarmerie, le lieutenant-colonel Corneille Didjienga Ibinga, le directeur de la Sécurité urbaine, le commandant de police Prisca Stelle Nzigou, et le superviseur technique de l'activité, Anicet Gervais. Au terme de cette première phase de sensibili-

sation, vendredi dernier, et au regard des questions, commentaires, contributions et remarques des participants tout au long du séminaire, tout porte à croire que l'objectif général de cette activité a été atteint. Celui de faire comprendre aux gendarmes que la gestion des préoccupations de l'enfant ne doit plus être abordée de manière unilatérale, mais plutôt de manière holistique en impliquant tous les autres acteurs tant étatiques que non étatiques concernés par la question de l'enfant, d'où l'« Approche-système ».

Désormais au pied du mur, les jours à venir nous édifierons sur l'usage que ces personnels feront des enseignements reçus trois jours durant, et qui sont censés améliorer leurs pratiques sur le terrain. Après les gendarmes, une seconde phase de sensibilisation aux droits de l'enfant doit démarrer dans les tout prochains jours à l'intention des agents de police, a fait savoir à "l'Union" le directeur de la Protection des droits de l'Homme.

pompiers, appelés pour une inondation d'appartement par la voisine du dessous, ont découvert « dans quelques centimètres d'eau » le corps sans vie du bébé « qui marchait à quatre pattes », a indiqué la police, confirmant une information du Dauphiné Libéré. Son frère de 2 ans était indemne. La mère de famille, âgée de 25 ans, qui vivait seule avec ses deux enfants, « était montée quelques minutes, selon ses dires, chez la voisine du dessus, en laissant le robinet de la baignoire ouvert », a précisé à l'AFP le procureur de la République de Valence, Alex Perrin.

Hospitalisée, samedi soir, en état de choc, la jeune femme a été placée, dimanche matin, en garde à vue pour « qu'elle explique en détails dans quelles conditions les faits se sont déroulés », a ajouté le procureur. Sa garde à vue devrait vraisemblablement être prolongée lundi matin. « On verra alors si il y a poursuite ou pas et pour quelle qualification », a déclaré M. Perrin, selon lequel le « délaissement d'enfant ne sera pas forcément retenu ». Une autopsie du bébé aura lieu, aujourd'hui, selon la police.

Par COE